



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 14 décembre 2023

L'an 2023 et le 14 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 7 décembre 2023.

Date de la convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage : 7 décembre 2023

Délibération N° 14-12-2023 / N°199

Etaient présents les membres en exercice : 83

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian, Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Sabine Surelle, Marie Bernard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 14

Membres votants : 103

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Patrick Zakrent, Patrick Dekeyser, Jean Louis Cauvet, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Martine Gérard.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, Richard Skowron suppléé par Ludovic Degouve, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Chantal Dufresne suppléée par Muriel Lebas, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.

Absents excusés : Béatrice Dausse, Magalie Jonard,

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Jacques Nick, Monique Debeaumont ayant donné procuration à Sidonie Duriez, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Muriel Sergier, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Roland Descamps ayant donné procuration à Eric Caron, David Duchateau ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Jacques Thellier ayant donné procuration à André Bouchind'homme, Emmanuel Ios ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Hugues Legoux

Titre de la délibération : Site de Clairefontaine Duisans : Mise en place d'un règlement intérieur et de tarifs de location des salles

La séance ouverte, Madame la Vice-Présidente rappelle à l'Assemblée Communautaire que depuis la fin des travaux sur le site de Clairefontaine à Duisans, la Communauté de Communes est sollicitée pour l'utilisation des différentes salles du site.

Madame la Vice-Présidente propose de mettre en place un règlement intérieur d'utilisation du site mais aussi de fixer des tarifs pour la location des différentes salles : les salles de réunion, l'espace restauration et l'espace culturel.

Madame la Vice-Présidente propose ainsi ce qui suit :

INTERIEUR CCCA	Petites salles : E2-H1-H2	Grandes salles : Espace culturel, G2	Espace restauration
½ journée	60 €	200 €	250 €
Journée	100 €	300 €	350 €
Semaine (5 jours)	300 €	900 €	1 050 €
Forfait chauffage sur demande	Inclus	70 €	70 €
Électricité	Inclus	Inclus	50 €

EXTERIEUR CCCA	Petites salles : E2-H1-H2	Grandes salles : Espace culturel, G2	Espace restauration
½ journée	100 €	230 €	330 €
Journée	150 €	370 €	420 €
Semaine (5 jours)	450 €	1 110 €	1 260 €
Forfait chauffage sur demande	Inclus	70 €	70 €
Électricité	Inclus	Inclus	50 €

La mise à disposition de vaisselle (assiettes, verres, couverts, tasses à café) sera facturée au tarif de 1€ par personne.

Ce tarif sera revu pour l'espace culturel si celui bénéficie d'équipements scéniques ou soniques futurs.

Toute location sera conditionnée à la signature d'une convention de mise à disposition de la salle et du règlement intérieur.

La mise à disposition de la salle s'effectue la veille ou le vendredi précédent un week-end, celle-ci serait disponible à 16h30.

Le ménage pourra être effectué sur demande et sera facturé à prix coûtant.

Madame la Vice-Présidente ajoute qu'en cas de constatation de dégradations ou la nécessité de faire passer une équipe de nettoyage après mise à disposition des salles, la réparation ou le nettoyage seront facturés au locataire en fonction du temps passé.

En l'absence de désignation d'un responsable en cas de dégradation, les coûts de réparation et l'intervention du personnel seront facturés à l'ensemble des utilisateurs au prorata du temps de mise à disposition.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 6 décembre 2023, l'Assemblée communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs de location des salles du site de Clairefontaine,
- D'approuver le règlement intérieur du site,
- D'approuver le modèle de convention de mise à disposition,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 19 /12/2023 et publication ou notification du 19/12/2023

